

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 Octobre 2018 à 20H 30

Convocation du 16 Octobre 2018

Ordre du jour :

- Compte rendu du Conseil du 24/09/2018.
- Révision du Plan Communal de sauvegarde.
- Point sur les projets de rénovation des vestiaires et de la faisabilité des toilettes publiques.
- Délibération transfert des zones d'activités communales au Grand-Figeac.
- Redevance assainissement : fixation du tarif 2019.
- Questions diverses.

Membres présents : Mrs : DAUGA Alain, GARD Christian, GERARD Christian, ESTIVAL Dominique, REVEILHAC Daniel, VAUDRON Pierre, SAINTE MARIE Anthony.

Mmes : BOUDOU Jeanine, LAMANILEVE Ginette, PICARD Sophie, SATIAT Lucie.

Absents excusés : Mr DELRIEU Laurent, GERARD Christian (pouvoir à Mr GARD C), ESTIVAL Dominique,

Mme SCHOEFFEL Angéline (pouvoir à Mr SAINTE MARIE A), VEDRUNE Alain (pouvoir à Mr VAUDRON P).

1- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal précédent :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques à formuler sur le précédent compte rendu. Aucune remarque n'est formulée.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Révision du Plan Communal de sauvegarde :

Lors du dernier Conseil, Monsieur le Maire avait informé le Conseil Municipal qu'une mise à jour devait être faite.

Mr VAUDRON P adjoint chargé de la sécurité rappelle le déroulement du plan en cas de déclenchement du P.C.S.

Nous rappelons que le plan communal de sauvegarde est mis en place en cas de catastrophes naturelles.

3- Point sur les projets de rénovation des vestiaires et de la faisabilité des toilettes publiques :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans des vestiaires et du local technique que l'architecte a envoyés.

Nous attendons l'estimatif du projet.

Nous attendons les plans et l'estimatif des toilettes publiques.

4- Délibération transfert des zones d'activités communales au Grand-Figeac :

Monsieur le Maire rappelle que la conséquence d'un des éléments de la Loi NOTRe au 1er janvier 2017 est la suppression de l'intérêt communautaire des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales. Ainsi les zones d'activités économiques du territoire relèveront donc de la seule compétence du Grand-Figeac.

Pour ce faire, le Grand-Figeac a mis en conformité ses statuts au 1er janvier 2017 par délibération du Conseil Communautaire le 17 octobre 2016.

Lors du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2017 et consécutivement par délibération n°176/2017 les décisions ci-après ont été actées.

Point 1 - Au 1er janvier 2018 – les Zones d'Activités Communales identifiées ci-dessous seront sous compétence du Grand-Figeac :

- Assier : ZA le Bouysonnet
- Bagnac sur Célé : ZA de Larive (part communale)
- Bédier : ZA Pechigou
- Cajarc : ZA Andressac
- Capdenac-Gare : ZI les Taillades, ZA la Rotonde (part communale), ZA Saint Julien
- Capdenac le Haut : ZA Couquet
- Figeac : ZA Lafarrayrie, ZA Pech d'Alon, ZA l'Aiguille (part communale)
- Gréalou : ZA la Combe
- Issepts / le Bouyssou : ZA (SIVU)
- Lacapelle Marival : ZA Ribaudenque (part communale)
- Leyme : ZA les Bouscaillous (part communale)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité

- DECIDE le transfert des zones identifiées ci-dessus au Grand- Figeac

5- Redevance assainissement : fixation du tarif 2019

Mr Le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs 2018 de la redevance assainissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents et modalités de calcul de la part d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommée, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le tarif de la redevance assainissement 2019 comme il suit :

- Forfait : 96.50 €uros (précédent tarif 96 €).
- Demi-forfait : 48.50€uros (précédent tarif 48 €).
- m3 eau consommée : 1.35 € (précédent tarif 1.30 €).

6- Questions diverses :

- Nouveaux horaires APC : 08H30- 11H00 Jusqu'à fin décembre du Lundi au Vendredi.
- Dossier crèche : réunion avec le Grand Figeac le 26/10/2018.
- Accessibilité portail école : en cours.
- Compte rendu SEAP Sud Ségala.
- Jardin médiéval : rendez-vous au jardin pour voir le projet d'aménagement.